

Etape imprévue dans le circuit touristique : quand le guide est contraint de visiter la zone d'attente de Roissy-Charles De Gaulle

Gustavo est colombien, il a 48 ans et exerce le métier de guide touristique. Depuis plusieurs jours, il encadre un groupe de compatriotes venus découvrir quelques merveilles de l'Europe et de l'Asie. Au programme : départ de Bogota, arrivée à Madrid, puis séjour à Rome, visite d'Israël et enfin, un grand tour de France, avec notamment un passage à Lourdes. C'est dans ces circonstances, et toujours accompagné de ses ouailles, que Gustavo foule le tarmac de l'aéroport parisien Roissy-Charles de Gaulle.

Mais, alors que l'ensemble du petit groupe passe sans encombre le contrôle frontalier, à l'occasion duquel un officier de police est chargé de vérifier si les voyageurs remplissent effectivement les conditions d'entrée sur le territoire français, Gustavo est bloqué à la frontière, puis emmené dans les bureaux de la police aux frontières (PAF) pour un contrôle approfondi.

En effet, si Gustavo avait bien pensé à vérifier la validité des passeports et visas de ses protégés, il avait cependant omis le fait que son propre visa ne permettait qu'une seule entrée et sortie sur le territoire Schengen. Or, rappelons-le, il était entré une première fois en Europe par l'Espagne, puis ressorti après son séjour en Italie, afin de rejoindre Israël. Ainsi, son visa ne lui permettait plus une seconde entrée sur le territoire européen.

Après un temps d'attente dans un bureau de la PAF, Gustavo – qui se voit refuser l'entrée sur le territoire français – est conduit en zone d'attente, plus précisément en ZAPI 3, le lieu d'hébergement de la zone d'attente de l'aéroport de Roissy, une « zone d'attente pour personnes en instance ». En instance de quoi ? De renvoi forcé pardi !¹

Depuis le contrôle de son passeport par la PAF, Gustavo est en proie à un profond désarroi. En effet, au-delà de l'incertitude dans laquelle il se trouve quant au sort qui lui sera finalement réservé, Gustavo pense à son groupe laissé seul, livré à lui-même dans un pays inconnu.

Cependant, notre voyageur n'est pas au bout de ses tourments. La PAF l'informe en effet que, son visa ne lui permettant pas de pénétrer à nouveau sur le sol français, il va être refoulé depuis la frontière. S'il avait commencé à entrevoir cette malencontreuse issue, Gustavo était cependant loin de soupçonner que c'est vers Tel Aviv - sa dernière ville de transit - et non à Bogota, ville d'origine, qu'il allait être renvoyé. Et cela au titre de la convention de Chicago², dûment ratifiée par la France.

La panique succède alors à l'angoisse. Gustavo décide de contacter l'ambassade de Colombie en France afin de tenter de trouver une échappatoire à cette situation ubuesque. Finalement, après trois jours et deux nuits passés en zone d'attente, Gustavo est libéré par la PAF et admis sur le territoire français. C'est probablement l'ambassade de Colombie qui serait intervenue pour que Gustavo se voie délivrer en urgence le visa adéquat.

Le 7 mai 2014, Gustavo pourra enfin rejoindre son groupe de visiteurs en France.

¹ La ZAPI 3 est un bâtiment situé dans la zone de fret de l'aéroport de Roissy. Les zones d'attente constituent une fiction juridique et ne sont pas considérées comme faisant partie du territoire français. Les droits des étrangers qui y sont maintenus sont donc restreints.

² Convention relative à l'aviation civile internationale signée à Chicago le 7 décembre 1944 et entrée en vigueur le 4 avril 1947.

Mais tel n'est pas le cas de toutes les personnes maintenues, enfermées durant une période pouvant aller jusqu'à 20 jours, dans les 67 zones d'attente aux frontières françaises. En effet, en 2012, 32,9% des personnes maintenues dans la zone d'attente de l'aéroport de Roissy et 79,2% de celles maintenues à Orly étaient refoulées sans avoir pu pénétrer sur le sol français. Parmi elles, des touristes, moins chanceux que Gustavo, mais également des personnes souhaitant demander l'asile en France, qui sont renvoyées dans leur pays d'origine où elles sont menacées ou persécutées.

Lara, Intervenante Anafé, 2014